N°84 supplément 1 / février 2014

SNUipp-FSU

(fenêtres sur cours . 09)

Prix du n°:0,60 € Imprimé par nos soins

Bulletin trimestriel de la section de l'Ariège du SNUipp

Directeur de publication: J-M Rousset, 16 Av de Sibian 09000 FOIX

N°ISSN:1264-8280 N°CPPAP: 0517 S 06800

La transparence garantit l'équité

La CAPD promotions vient d'avoir lieu, certains ont eu une bonne nouvelle, d'autres devront attendre un ou deux ans de plus pour être promus. A l'heure où nos salaires sont gelés depuis trois ans ce n'est pas rien ! Les promotions constituent en fait la seule augmentation de nos revenus.

Des collègues nous contactent ne comprenant pas pourquoi ils n'ont pas été promus. Même si le système des promotions est injuste dans sa conception (3 vitesses d'avancement et poids de la note), **les délégués du personnel souhaitent garantir que personne n'est lésé dans le cadre de ces règles.** Des règles dont nous réclamons par ailleurs la modification afin de garantir un déroulement de carrière au rythme le plus rapide pour tous permettant de terminer sa vie professionnelle au dernier échelon et donc à l'indice terminal.

Les délégués du SNUipp ont vérifié des dizaines de promotions grâce aux fiches de contrôle que vous nous avez envoyées. Il se peut malgré tout que des erreurs aient échappé aux représentants du personnel et à l'administration. C'est pour cela que nous publions les résultats des promotions avec le barème minimum pour être promu. **Ne restez pas dans le doute, contactez-nous pour avoir toutes les explications nécessaires.**

Depuis vingt ans, dans tous les départements, les délégués du SNUipp ont imposé la transparence dans toutes les instances paritaires : publication de comptes rendus détaillés, explication des règles, contrôle des affectations des personnels, propositions pour faire évoluer les règles départementales…

Une transparence indispensable au service de l'équité afin d'éviter l'arbitraire, l'autoritarisme et les passe-droits.

Les délégués du SNUipp : Marc Faget, Agnès Bronner, Assaâd Magnier, Odile Miralles, Valérie Mazot, Fabio Agostinis.

Déposé le 4 février 2014

Un geste individuel au service du collectif !

Syndiquez-vous c'est le moment

SOMMAIRE

p. 2 ABCD de l'égalité : adresse unitaire, promotions rappels
P. 3 résultats des promotions 2014
P. 4 infos diverses Ariège
p. 5 à 8 compte rendu CAPD 28/01
P. 8 liste d'aptitude des directeurs
P. 9 et 10 compte rendu CHSCT 09
P. 12 fiche de contrôle promotions
P. 11 et 12 réflexion sur l'accueil du handicap dans les écoles
P. 12 liste d'aptitude des directeurs
P. 13 bulletin d'adhésion
P. 14 demande de prélèvement

SNUipp-FSU 09 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 Foix Tel 05 34 09 35 97
e-mail : snu09@snuipp.fr Site du SNUipp 09 : http://09.snuipp.fr

Ce bulletin vous a été adressé grâce au fichier informatique du SNUipp 09 conformément à la loi du 08/01/78 vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations en vous adressant au SNUipp 09, 13 rue du Lieutenant Paul Delpech 09000 FOIX.

ABCD de l'égalité : stop à la désinformation !

Le SNUipp-FSU, la FCPE, le SE-UNSA, et le SGEN-CFDT font ensemble une mise au point sur le sens des ABCD de l'égalité, programme destiné à promouvoir l'égalité entre filles et garçons.
La polémique enfle sur le soi-disant enseignement de la "théorie du genre" à l'école.

La FCPE, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIPP-FSU tiennent à rassurer les parents et à rappeler en quoi consistent les ateliers "ABCD de l'égalité" lancés par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Droits des femmes. Les ABCD de l'égalité visent à éduquer à l'égalité garçon-fille et à travers elle à lutter contre les discriminations sexuelles. L'enseignement de l'égalité entre les femmes et les hommes est prévu par la loi depuis 1989 et les ABCD de l'égalité s'inscrivent dans le cadre des enseignements existants : en éducation physique et sportive, dans les cours d'éducation artistique, d'histoire, etc.

En aucun cas, l'objectif de ces ateliers serait d'apprendre l'homosexualité aux enfants dès la maternelle ni de proposer des « travaux pratiques sexuels » en classe, comme le colportent des rumeurs et une instrumentalisation politique.

Il n'existe pas de "théorie du genre" mais il existe de nombreux travaux dits « sur le genre » reposant sur l'idée que les stéréotypes sexués (par exemple : un garçon ne peut pas jouer à la poupée, les filles ne sont pas faites pour être ingénieur, etc...) sont socialement construits, et que la différenciation sexuelle des places occupées dans la société par les hommes et les femmes n'est pas prescrite par la nature.
La FCPE, le SE-UNSA, le SGEN-CFDT et le SNUIPP-FSU considèrent qu'un projet pédagogique comme celui des ABCD développe l'esprit critique des enfants et peut permettre de lutter contre tous les stéréotypes : racistes, d'âge, de classe, etc... Les organisations demandent au ministre de tout mettre en œuvre pour informer les familles du contenu réel des ABCD de l'égalité et pour soutenir le travail pédagogique des enseignants au service de la réussite de leurs élèves.

Paris, le 29 janvier 2014

Promotions : rappels sur l'avancement

Temps nécessaire pour changer d'échelon

Echelons	*Ancienneté dans l'échelon*	*Choix (5/7)*	*Grand-choix (30%)*	*PE Hors classe*
Du 1er au 2ème	3m	3m	3 m	2 ans 6 m
Du 2ème au 3ème	9 m	9 m	9 m	2 ans 6 m
Du 3ème au 4ème	1 an	1 an	1 an	2 ans 6 m
Du 4ème au 5ème	2 ans 6 m	2 ans 6 m	2 ans	2 ans 6 m
Du 5ème au 6ème	3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m	3 ans
Du 6ème au 7ème	3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m	3 ans
Du 7ème au 8ème	3 ans 6 m	3 ans	2 ans 6 m	
Du 8ème au 9ème	4 ans 6 m	4 ans	2 ans 6 m	
Du 9ème au 10è-me	5 ans	4 ans	3 ans	
Du 10ème au 11ème	5 ans 6 m	4 ans 6 m	3 ans	
	30 ans	*26 ans*	*20 ans*	

Combien je gagne ?

Changement d'échelon	Gain de points d'indice	Gain de salaire en €
Du 3eme au 4ème	13	49,64
Du 4eme au 5ème	13	49,64
Du 5eme au 6ème	9	34,37
Du 6eme au 7ème	28	106,92
Du 7eme au 8ème	36	137,46
Du 8eme au 9ème	36	137,46
Du 9ème au 10ème	45	171,88
Du 10eme au 11ème	46	175,66

Résultats des promotions

Le SNUipp-FSU ne publie pas de liste nomination en ligne.
Consultez le journal papier ou les mails école.

Infos diverses

Réforme des rythmes : le bilan des enseignants

Dans une enquête en ligne adressée aux enseignants, le SNUipp-FSU les invite à dresser leur propre bilan de la mise en œuvre de la réforme des rythmes. Ses résultats seront rendus publics en février.
Les enseignants des écoles sont invités par le SNUipp à tirer un premier bilan de la mise en œuvre d'une réforme toujours contestée. Il s'agit, pour le syndicat, de recueillir à nouveau la parole des enseignants afin d'établir un panorama aussi fidèle et précis que possible des réalités vécues sur le terrain. Les résultats de cette enquête en ligne nourriront un rapport alternatif à celui présenté par la présidente du Comité national de suivi des rythmes fin décembre.

Vous êtes passés aux nouveaux rythmes en 2013 ?
Quel bilan en tirez-vous pour vos élèves et pour vos conditions professionnelles et personnelles ?

Remplir l'enquête en ligne sur notre site

Permutations nationales informatisées Vérifiez votre barème !

J'ai participé aux permutations informatisées pour la rentrée 2014. Ai-je la possibilité de vérifier mon barème en fonction des éléments retenus ?
Le serveur SIAM sera ouvert aux enseignants candidats aux permutations informatisées du lundi 3 au vendredi 7 février 2014, afin de leur permettre la vérification de leur barème validé par les DASEN en CAPD.
En cas d'erreur constatée, il faudra alors alerter au plus vite les services académiques et les élus du SNUipp-FSU de votre département, en vue d'obtenir les corrections nécessaires avant le lundi 10 février, date de transmission des fichiers départementaux au ministère.

Prochaine CAPD mardi 25 février Circulaire du mouvement

L'administration soumettra aux délégués du personnel un projet de circulaire départementale du mouvement Contactez-nous si vous souhaitez que la CAPD aborde des sujets en questions diverses.

Action intersyndicale le 6 février :

La FSU 09 s'est associée ainsi que SOLIDAIRES à l'action proposée par la CGT.
La FSU 09 appelle donc à :

Un rassemblement le jeudi 6 février, à 10h30, à Pamiers, devant l'usine Aubert / Duval.

En effet, le sentiment d'injustice sociale chez les salariés atteint un stade historique. Les raisons sont nombreuses:

- la loi sur sécurisation de l'emploi,
- la contraction des dépenses publiques,
- les cadeaux sans réelles contreparties faits aux entreprises (Crédit Impôts, recherches) ou Crédit Impôt Compétitivité emploi et autres allégements de cotisations sociales,
- Stagnation ou baisse du pouvoir d'achats, salaires et pensions,
- pacte de responsabilité défendu par le président Hollande.

Pour exiger une véritable politique de progrès social, pour une autre répartition des richesses, pour dire non aux politiques de régression.

Soirée du 20 février : *«Contre la haine de l'autre et l'intolérance dans le monde du travail»*

Dans le cadre du stage intersyndical des 20 et 21 février, **la CGT, la CNT, la FSU, Solidaires soutenus par le CODEX 09** organisent une réunion publique **le jeudi 20 février, à 20h30 aux Forges de Pyrène.**
Les intervenants seront André Dechot LDH et un camarade secrétaire national de la CGT spécialistes de ces questions.
Nous vous ferons parvenir au plus tôt des précisions mais réservez dès maintenant cette soirée !

D'ailleurs si certain-e-s veulent encore venir au stage le jeudi ou le vendredi, il reste de la place !
Dans la même idée, une retransmission en direct du meeting national CGT, FSU, Solidaires sur ce thème le 20 février de 19h à 22H va être assurée avec le concours des 3 organisations syndicales par le biais de leurs sites internet.

La lettre des délégués

N°2

février 2014

Compte rendu de la CAPD du mardi 28 janvier 2014

Odile Miralles (SNUipp-FSU) est désignée secrétaire adjointe de séance par les membres de la commission.

Déclarations préliminaires des syndicats
Pour le SNUipp lire en page 8.

Réponse de Mme l'Inspectrice d'Académie et Directrice Académique :
En ce qui concerne la dotation en postes, Il a fallu opérer un mouvement de solidarité au sein de l'académie. Il y a une hausse démographique sur la Haute-Garonne, le Tarn et le Tarn-et-Garonne. Il faut avoir une position académique car nous constituons une Académie et non une somme de 8 départements.
Pour la carte scolaire, nous devrons faire en sorte que l'offre de service public d'Education existe partout sur notre département. Avec la réforme des rythmes scolaires, les structures disponibles en terme d'accueil périscolaire feront partie des critères. Il ne faut pas cloisonner les temps d'apprentissage et les autres temps de l'enfant.
Avec les réductions massives de postes de ces dernières années, les mêmes territoires se retrouvent aujourd'hui en difficulté et nous essaierons de faire en sorte que tous les personnels soient intégrés dans la réflexion sur leur métier qui sera menée dans le département.
En ce qui ce qui concerne les temps partiels, il convient de prendre le temps de réfléchir dès maintenant car avec les élections municipales nous devons décaler le mouvement des personnels : il ne s'agit en aucun cas d'enlever des droits à des personnes, mais de les informer, d'anticiper ; cependant la logique serait de revenir sur une situation de droit commun (travailler à temps plein ou à temps partiel de droit). Cette question sera développée en questions diverses.

Approbation des procès verbaux de 4 CAPD antérieures.
Depuis les dernières élections professionnelles, le SNUipp-FSU assure le secrétariat adjoint. Nous avons proposé au SE-Unsa une alternance mais ils ont toujours refusé. **Quel est le rôle du secrétaire adjoint ?** Nous prenons toutes les informations en séance, ensuite l'administration nous soumet le projet de compte-rendu officiel. Le secrétaire adjoint peut demander des ajouts des modifications ou des précisions. Chaque CAPD est enregistrée. L'administration intègre tout ou partie de nos remarques. L'Inspectrice Académique et le secrétaire adjoint signent le compte-rendu qui est ensuite soumis à l'ensemble de la CAPD.

Les PV des CAPD du 24 05 2013, du 04 06 2013, du 02 07 2013 et du 06 09 2013 sont approuvés à l'unanimité après deux modifications de forme demandées par le SE-UNSA.

Liste d'aptitude des directeurs 2 classes et plus rentrée 2014 (voir tableau)
16 personnes ont postulé, 2 ont annulé leur candidature. 14 personnes se sont donc présentées à l'entretien.
2 avis défavorables. Voir la liste page 12.
L'administration donne lecture de tous les avis.

Permutations nationales informatisées
48 participants cette année, deux se sont retirés, et 2 n'ont pas renvoyé l'accusé de réception
-attribution de la bonification de 800 points au titre du handicap à deux personnes après avis médical.
-validation des barèmes des PNI à l'unanimité.

Promotions 2013 - 2014

Lors de la CAPD du 29 janvier 2013, en réponse à une demande des délégués du personnel, l'administration s'était engagée à ce qu'aucun collègue ne franchisse les échelons avec un retard de note et donc avec un correctif. Cette année les services et les IEN ont fait en sorte que tous les collègues promouvables soient inspectés. Les dernières notes sont arrivées en janvier. De ce fait les documents de travail de la CAPD ont été modifiés en dernière minute compliquant le travail de vérification des délégués du personnel. Le SE-Unsa demande que les inspections des promouvables soient vraiment la priorité afin que les notes soient arrêtées en novembre.
Le SNUIPP fait remarquer que les personnes rentrées dans le département en septembre avec

des retards d'inspection ou en congé parental en 2012- 2013 n'ont pas toutes été inspectées au premier trimestre et certaines ont un retard qui peut aller jusqu'à 7 ans.
L'Administration répond que les personnes inspectées en priorité ont été celles qui étaient en poste l'an passé dans le département (hors congé parental et disponibilité). La DASEN précise que les situations les plus urgentes seront regardées de près l'an prochain afin de ne pas créer d'inégalités.
Le SE-UNSA demande des précisions sur le passage au GRAF (Grade à Accès Fonctionnel supérieur au dernier échelon de la hors classe) pour les directeurs et conseillers pédagogiques (nouvelle mesure du ministère).
L'administration répond que pour l'instant elle ne connaît pas les modalités de mise en œuvre.
Pour le SNUIPP, c'est un nouvel objet statutaire lié à l'occupation de certains emplois qui déroge à l'avancement d'échelon à l'ancienneté et à la note. Au lieu d'unifier l'avancement de tous les professeurs des écoles, le ministère crée ainsi une nouvelle catégorie comme une « super » hors classe. Cela va à l'encontre de l'unité de la profession quelles que soient ses missions.

Les avancements proposés par les services sont validés par la CAPD.

Informations diverses :
3 temps partiels de droit sont accordés : il s'agit de demandes de temps partiel faisant suite à des congés maternité.

Questions diverses du SNUipp-FSU.

1- Comment s'est effectué le remplacement de Mme Laure Barou sur les compléments de service de l'école des Condamines de Pamiers ?

(Mme Barou en disponibilité depuis janvier 2014 assurait 1 jour de décharge de direction et 2 jours de décharge syndicale de la directrice).

L'administration répond que la situation des remplacements est difficile sur la circonscription, le remplacement se fera par deux personnels ayant deux jours à disposition de l'IEN dans leur service.

Intervention du SNUipp-FSU : « Le SNUipp tient à mettre en évidence des dysfonctionnements dans l'organisation de ce remplacement.
En effet, le SNUipp-FSU a été en contact avec des collègues TR qui s'interrogent sur l'organisation de ce remplacement : un collègue TR de la circonscription de Pamiers a été contacté directement par la directrice la veille des congés de Noël, une collègue BFC s'est vue nommée TR sur ce remplacement à la reprise des congés alors même qu'un collègue TR a lui été affecté à la BFC !
Nous savons que les différentes propositions faites par la circonscription ont toutes été refusées par la directrice pour raisons diverses. N'étant pas satisfaite elle a souhaité « piocher » dans la BFC.
Mme la DASEN vous avez acté cette demande en nommant une BFC à l'école des Condamines dès la rentrée. La collègue BFC se sentant lésée a signifié son mécontentement à l'administration et sa volonté de connaître les raisons réelles de son affectation dans cette école. Au final, vous avez dû faire marche arrière en revenant à la proposition faite par l'IEN, à savoir un remplacement impliquant deux personnels. »
La DASEN répond que l'administration a choisi en fonction de ses moyens disponibles et dans l'intérêt de la classe. Par ailleurs, elle s'offusque que des remplaçants puissent choisir. C'est pour cette raison qu'elle envisage que, l'an prochain, tous les BFC deviennent TR afin d'augmenter la polyvalence.
En réponse, le SNUipp affirme d'une part que des moyens de circonscription étaient disponibles. D'autre part, le SNUipp assure que les remplaçants n'ont en aucun cas choisi et qu'il serait donc très déplacé de leur faire porter le chapeau. Il serait plus juste de considérer qu'ils ont été choisis. Tout s'est fait à leur insu ! Pour le SNUipp-FSU l'administration a répondu favorablement à une demande qui n'avait pas lieu d'être. Si nous étions sur un terrain de sport cela mériterait deux cartons rouges ! Enfin, nous serons donc très vigilants à ce que les remplaçants ne soient pas lésés en prenant prétexte de cette affaire pour leur faire perdre leur statut de BFC.
La directrice sera déchargée à temps plein jusqu'à la fin de l'année bénéficiant d'un complément de décharge au titre du CHSCT.

2- Stages de formation continue annulés :
- quels stages annulés ?
- pour quelle période ?
- un personnel a dû quitter le stage le matin pour réintégrer sa classe sur demande de l'administration car le BFC le remplaçant était positionné ailleurs entre temps.

Seuls les stages statutaires, ceux attendus depuis des années et dont les intervenants extérieurs étaient programmés ainsi que les moins coûteux en terme de remplaçant ont été maintenus.
Tous les stages de janvier ont été annulés sauf le stage PES et le stage en lien avec la maison des sciences.
Les stages de février sont annulés sauf 3 : le stage ITEP (20/21 février) attendu depuis longtemps et

engageant des intervenants extérieurs, le stage FIL (Formation d'Initiative Locale = liaison CM2/6ème) à Lézat sur une journée et le stage pour les PES.
Les stages de mars sont pour l'instant maintenus en espérant que la situation s'améliore.
Le stage FIL sur Foix HAPC sera reporté sur mai et juin si possible.

Sur le fait qu'un personnel ait dû quitter un stage pour réintégrer sa classe sur demande de l'administration car le BFC sur son poste a été déplacé en urgence, l'IEN répond qu'il y a eu des priorités de remplacement.

Réponse de l'administration.
La situation des remplacements est vraiment catastrophique.
La DASEN reconnaît que l'objectif est d'assurer la continuité de prise en charge car la continuité pédagogique (le même remplaçant pour la même classe) ne peut plus être malheureusement maintenue en ce moment.

L'état des remplacements par circonscription
Mr Petiot (HAPC) : 5 postes non remplacés ce matin. Le curseur est en permanence entre moins 3 et moins 5. Nous faisons une étude très précise des conditions et nous essayons de ne pas laisser une école isolée sans remplaçant et donc cela nous amène à déplacer des collègues.
Mr Bertein (Foix/Pays de Foix/ASH):
Il reste 1 remplaçant qui sera sur un congé maternité à partir du 7 février et 1 autre remplaçant dans la même configuration.
Mr Geldhof (St lizier) :
Aucun TR n'est disponible sur l'ensemble de la semaine. Il y a un volant de 12 TR dont 9 sont déjà positionnés sur des remplacements longs ou indisponibles.
Mme Lesage (Pamiers/Basse Ariège):
Pamiers : un non remplacement de 0.5 sur la CLIS des Canonges . Il y a 3 à 4 remplacements chaque jour qui ne sont pas assurés. Sont prévus pour février et avril des départs en congé maternité.

Le SE-Unsa demande quels sont les critères prioritaires pour les remplacements ?
Mme Costantini précise qu'il n'y a pas d'ordre de priorité défini, le remplacement est départemental Il faut tenir compte d'un historique pour chaque remplacement. L'administration peut être amenée à prendre des décisions en fonction d'une situation donnée. Les IEN précisent que chaque secrétaire a un plan de travail en fonction de critères définis sur la circonscription.
Le SNUipp fait remarquer que dans l'ASH la situation est particulièrement tendue. L'administration répond que là aussi des priorités sont données en fonction des possibilités de prise en charge des élèves.

3- Temps partiel sur autorisation : les personnels souhaitant renouveler leur demande, sont convoqués par les IEN.
Quel est l'objet de ces convocations alors que la circulaire définissant les critères n'est pas parue ? Cette procédure interroge quant à ses finalités et à l'octroi des temps partiels sur autorisation.

L'administration répond que ce qui prévaut c'est le droit commun c'est-à-dire le 100 % travaillé et le temps partiel de droit. Le SNUipp rappelle que le temps partiel sur autorisation est aussi inscrit dans les textes réglementaires et qu'on ne peut le supprimer sous prétexte qu'il n'est pas de droit.
En Ariège, le nombre de temps partiels sur autorisation est plus important que le nombre de temps partiels de droit. Cela a des conséquences sur les remplacements et la formation. Le temps partiel sur autorisation a un coût de 19 postes sur le département (assurer les compléments de services)
L'administration reçoit les personnels concernés pour recenser leurs intentions de demande. Les personnels sont invités à discuter avec leur IEN. Le SNUipp précise qu'un entretien avec l'IEN n'est pas anodin, les personnels doivent-ils se justifier ? Sont-ils obligés de s'y rendre ? La DASEN rappelle qu'il n'y a pas de caractère obligatoire, qu'il s'agit uniquement d'une collecte d'informations.

Les syndicats demandent quel est le calendrier pour les demandes de temps partiel ? Retour des demandes fin février. La circulaire va paraître.
Le SNUipp fait remarquer à l'administration que le tribunal administratif de Paris a cassé une partie d'une circulaire empêchant certaines fonctions de postuler sur un temps partiel (remplaçants, postes à décharges, postes à profil…). Ces restrictions existent en Ariège, il serait souhaitable de reconsidérer la circulaire.

4- Comment s'effectue la mise en place du dispositif FOAD (formation à distance pour les 9h d'animations pédagogiques) et avec quel calendrier ?
Réponse : un comité de pilotage départemental se réunit début février. Les CPC/CPD ont déjà eu une session de formation. Tous les enseignants auront 3h de formation sur le logiciel. Un catalogue restreint sera présenté pour les 6h restantes.

Temps de consultation sur les nouveaux programmes : le SE-Unsa rappelle que le ministère a prévu que la consultation sur les nouveaux programmes se fasse en juin sur 3h de temps pris sur les animations pédagogiques. Le SNUipp qui avait soulevé cette question lors de la dernière CAPD, demande que 3h de formation à distance (FOAD) soient gelées afin que les enseignants puissent faire cette consultation sur un temps réglementaire et dans de bonnes conditions.

5- Chantier métier directeurs : est-ce qu'un groupe de travail départemental sur l'allègement des tâches administratives sera constitué en Ariège ?
La DASEN répond que cela n'est pas d'actualité, il faut attendre les résultats du groupe de travail national. Le SNUipp ajoute que les directeurs (trices) du département auraient bien des choses à dire dans ce domaine. Affaire à suivre donc.

6- Nous vous avions alerté lors de la dernière CAPD sur des erreurs de distancier du logiciel ARIA qui gère les frais de déplacements des brigades. Qu'en est-il à ce jour ?

L'administration informe que des collègues TR ont fait remonter des erreurs mais que toutes ne sont pas fondées. Les erreurs avérées ont été transmises au rectorat et au ministère. L'Ariège attend les consignes : soit le logiciel sera modifié nationalement, soit des corrections manuelles sont possibles au niveau des départements. Il faut savoir ce qui fait foi, ARIA ou Mappy ? Tous les collègues TR qui constatent des erreurs sont invités à les faire connaître.

7- Demande de mutation pour la Nouvelle-Calédonie : le dossier d'un personnel est arrivé hors délai aux services de Nouvelle-Calédonie alors qu'il a été constitué et déposé dans les temps. La demande n'a donc pas été étudiée. Cette personne est donc lésée. Nous demandons à ce qu'à minima elle puisse bénéficier des points de renouvellement de vœu pour une prochaine demande.

L'administration précise que le courrier a été transmis dans les délais par les services vers la Nouvelle Calédonie, mais il serait parvenu bien après les autres. Pour la bonification de renouvellement l'administration est d'accord avec le principe mais n'est pas certaine d'avoir la main sur ce dossier. Le SNUipp prendra toutes les informations nécessaires au niveau national.

Rythmes :
Le SE-Unsa demande de préciser les modalités pour faire de nouvelles propositions d'horaires pour la rentrée 2014.
L'administration enverra une information sur ce sujet dans la prochaine circulaire flash pour rappeler la procédure ainsi que le calendrier avec la date butoir du 22 avril. C'est donc le deuxième conseil d'école qui doit proposer une modification d'horaires si nécessaire.

Les délégués du SNUipp-FSU
Marc Faget, Agnès Bronner, Odile Miralles, Valérie Mazot.

Déclaration préliminaire du SNUipp-FSU

Cette CAPD se tient après la fermeture des chantiers métiers. Le SNUipp acte que le ministère reconnait la nécessité de faire évoluer des missions cependant cette entrée unique risque de créer des divisions au sein de la profession. Le SNUipp a pris toute sa place dans les groupes de travail en portant ses revendications élaborées avec les personnels. Le SNUIPP regrette que les mesures prises lors de ces chantiers ne concernent pas l'ensemble des personnels (20% du personnel seulement) .
Pour les directeurs le compte n'y est pas. Même si nous sommes satisfaits que les projets de statut hiérarchiques aient été abandonnés, la principale demande des directeurs, à savoir du temps, n'est que très partiellement satisfaite. Les RASED sont confortés en termes de missions sur le papier mais la dotation académique insuffisante ne permettra pas de réouvrir des postes; des avancées pour les CPD, les missions sont clarifiées mais des interrogations demeurent, la Formation Ouverte A Distance interroge.
La dotation académique accompagne difficilement la montée démographique. Nous ne sommes plus à l'époque des suppressions massives et c'est tant mieux ! La taxation départementale 3 postes cette année va peser lourdement sur la carte scolaire du département.
Le SNUIPP demande une dotation académique exceptionnelle pour répondre aux besoins de tous les départements.

En ce qui concerne le déroulement de carrière des personnels, le SNUIPP demande le passage à l'indice 783 pour tous qui intervient avec la promotion à l'échelon 7 de la hors classe. Seule une minorité de collègues y parvient.
La notation impacte très fortement l'avancement des personnels et produit des inégalités importante dans le déroulement de carrière. Nous constatons que cette note censée récompenser le mérite pour l'administration est un facteur d'inégalité important, alors même que certains cadres supérieurs (IGEN notamment) bénéficient de primes de fonction et de résultats importantes voire indécentes.

Les permutations nationales sont bloquées et les personnels ont du mal à muter. Nous aimerions que les situations les plus urgentes soient étudiés après le résultat des mutations si les personnes n'ont pas obtenu leurs vœux..
Il convient de porter une attention particulière aux demandes de temps partiels sur autorisation. De nombreux collègues sont inquiets, nous avons posé ce sujet en questions diverses.

COMPTE RENDU DU COMITE HYGIENE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL DU VENDREDI 24 JANVIER 2014

Pour l'administration : Mmes Clarac (présidente du CHSCT 09), Abeilhé, Bauzou, Gandarillas et M. Claverie ; **pour la FSU** : Mmes Bronner, Ernest, Gasulla, Miralles, Rigal ; **pour le SE-UNSA** : Mmes Gonzalès, Ferrigno, Sans ; **Inspecteur santé et sécurité au travail** : M. Laveilhé ; **Conseillère de prévention académique** : Mme Barrau.

Approbation des comptes-rendus du CHSCT du 6 juin et du 15 novembre 2013
CR du 6 juin 2013 : approuvé
CR du 15 novembre 2013 : approuvé

Rappel du fonctionnement du CHSCT et de ses missions
Convocation des membres : c'est le président qui convoque les personnels. Les convocations sont adressées aux représentants du personnel titulaires et suppléants quinze jours au moins avant la date de la réunion. L'ordre du jour est arrêté par la présidente après consultation du secrétaire du CHSCT. Celui-ci peut proposer l'ajout de points à l'ordre du jour **après consultation des autres représentants du personnel.**
Déroulement des réunions : si les conditions de quorum ne sont pas remplies, il faut reconvoquer le CHSCT dans un délai de huit jours. Le CHSCT est une instance qui émet des avis. Tout membre présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur ces avis. Le procès-verbal de la réunion, signé par la présidente du comité et contresigné par le secrétaire, est adressé à chacun des membres du CHSCT, titulaires et suppléants, dans le délai d'un mois.
Compétences : elles relèvent de la santé, de la sécurité et de l'hygiène au travail ainsi que des conditions de travail (organisation du travail, environnement physique, aménagement des postes de travail, entretien des lieux de travail, durée et horaires de travail, aménagement du temps de travail, nouvelles technologies et incidences sur les conditions de travail, bien-être au travail).
Missions : le CHSCT peut faire des propositions en matière de prévention des risques professionnels, de visite des locaux et d'enquêtes concernant les accidents de service ou de travail et les maladies professionnelles.
Le secrétaire : ses missions sont les suivantes :
transmission et collecte d'informations car le secrétaire est l'intermédiaire entre l'administration et les autres représentants du personnel ;
consultation sur l'ordre du jour et proposition d'inscrire des points en lien avec les autres représentants du personnel ;
contribution à l'élaboration du calendrier annuel (au moins 3 réunions du CHSCT par an) et des visites programmées des locaux ;
possibilité de faire des propositions d'amendements aux PV élaborés par le secrétaire administratif ;
possibilité d'animer, entre les réunions du CHSCT, le groupe de représentants du personnel en groupe de travail.
Suite à cette présentation du CHSCT par Mme Clarac, il est acté que la secrétaire du CHSCT doit faire le lien entre l'administration et les représentants du personnel dans les deux sens. Par ailleurs, les représentants de la FSU sont en accord avec ceux du SE-UNSA lorsqu'ils rappellent que les divergences syndicales ne doivent pas s'afficher au sein du CHSCT. La FSU a toujours agi dans le sens d'une collaboration fructueuse, en envoyant ses comptes-rendus et ses outils de travail au SE-UNSA et à l'administration en amont des réunions afin de travailler en bonne entente au service de tous les personnels du département.

Bilan des visites RPI Bonnac/Le Vernet
Le groupe de travail du CHSCT a finalisé le compte-rendu de la visite des écoles du RPI Bonnac/Le Vernet. **Suite aux constats faits lors des visites, des recommandations ont été rédigées. Les membres du CHSCT ont déjà rencontré les élus afin de leur exposer les constats effectués. Celle avec le maire de Le Vernet ayant été conflictuelle, Mme Clarac propose de porter le courrier de recommandations de la DASEN en main propre afin d'expliquer à nouveau le rôle du CHSCT et de tenter d'atténuer les tensions.**

Suite donnée à la visite des écoles de Tarascon
Suite à la visite des écoles de Tarascon, un courrier de recommandations a été envoyé par Mme la DASEN au maire et aux directeurs des deux écoles le 19 décembre 2013. Le Directeur Général des Services de la mairie a répondu au 30 décembre qu'au regard des nombreuses recommandations, celles-ci seront soumises au conseil municipal pour une budgétisation. Il demande si le ministère de l'Education Nationale donne des subventions pour financer une partie des travaux. **Les services de la DSDEN vont envoyer un courrier expliquant que la commune peut bénéficier de subventions de la part de la préfecture.**

Programmes annuels des visites du CHSCT
Collège de Seix : les problèmes de ménage dans le gymnase perdurent ; le registre santé et sécurité n'est pas conforme à la réglementation…**Visite actée par les membres du CHSCT et positionnée le jeudi 24 avril 2014.**
Cité scolaire de Mirepoix : la FSU demande une visite de cet établissement. En effet, des enseignants évoquent de la souffrance au travail qui se traduit par des volontés de mutation, des arrêts maladie perlés... **La visite est actée par les membres du CHSCT le jeudi 15 mai.**
La Bastide-sur-L'Hers : un courrier a été adressé au CHSCT par la directrice de l'école pour des problèmes de travaux (fuite d'eau) qui n'ont pas été à ce jour effectués par la municipalité. **Le CHSCT acte que l'assistante de prévention de la circonscription et la conseillère prévention du département vont se déplacer sur l'école. Un courrier sera envoyé ensuite aux élus par Mme la DASEN.**
La FSU demande une visite des services de l'Inspection Académique. En effet, certains personnels administratifs évoquent une réelle souffrance au travail**. Cette visite est actée**. **La date sera décidée lors de la prochaine réunion du CHSCT.**

Bilan de la formation sur les risques psychosociaux
Cette formation a eu lieu le 5 décembre 2013. Cette journée a été très riche. Il aurait même fallu deux jours. D'autres formations seront programmées.

Date de la prochaine réunion du CHSCT SD
Le prochain CHSCT aura lieu le lundi 24 mars 2014.

Questions diverses posées par la FSU, le SE-UNSA n'en ayant pas déposées.

L'accueil du handicap et les conditions de travail. L'accueil d'élèves en situation de handicap présentant des troubles du comportement ou de la conduite entraîne une modification des conditions de travail de nombreux enseignants dans le département. En effet, le comportement de ces élèves qui s'agitent en classe, menacent les autres enfants, insultent les enseignants ou les AVS voire s'en prennent à eux physiquement, tentent de fuguer... empêchent les enseignants d'exercer leur métier dans des conditions sereines. Cela entraîne chez nos collègues une fatigue nerveuse et physique importante, une culpabilité de ne pas arriver à remplir leurs missions, une inquiétude quant à la sécurité des élèves de la classe... Certains enseignants se voient dans l'obligation de s'arrêter de travailler afin de protéger leur santé mentale et physique, voire dans des cas extrêmes, évoquent la possibilité de changer de métier. Nous souhaiterions donc réfléchir à des modalités pour aider les enseignants à faire face à ces situations extrêmement douloureuses pour eux.
La FSU explique qu'il est impératif que l'administration se saisisse de cette problématique et entende le mal-être des enseignants puisqu'elle est garante de leurs conditions de travail. Mme Clarac est sensible à ce mal-être et répond qu'il faut impérativement que les enseignants qui sont dans ces situations saisissent leur administration. Par ailleurs, elle fera remonter cette problématique lors du prochain conseil d'IEN et demandera à ce que cela soit une priorité pour la formation continue. Le SE-UNSA, quant à lui, estime que cette question ne concerne pas le CHSCT.

Le secrétariat du CHSCT : rôle et missions du secrétaire du CHSCT. Nous souhaiterions réfléchir aux modalités de communication entre le secrétaire du CHSCT et les autres représentants des personnels d'une part, et l'administration d'autre part, afin de parvenir à une collaboration fructueuse au service des enseignants du département, comme cela est précisé dans le BO n°32 du 5 septembre 2013.
Réponse faite dans le deuxième point, missions du CHSCT.

Compte rendu réalisé par les représentants de la FSU au CHSCT09 : Agnès Bronner (maîtresse G), Nicole Ernest (infirmière scolaire), Hélène Gasulla (professeur d'EPS), Odile Miralles (enseignante en hôpital de jour), Béatrice Rigal (Conseillère Pédagogique de Circonscription).

Pour prolonger le CHSCT…
Quand l'accueil du handicap
modifie les conditions de travail des enseignants

SNUipp-

Avec la loi du 11 février 2005, la scolarisation des élèves en situation de handicap en milieu ordinaire devient un engagement très fort du législateur. Ainsi nous sommes passés d'une logique d'intégration qui exigeait l'adaptation de l'élève au milieu scolaire et qui désignait donc un processus à une logique d'inclusion qui pose comme principe et comme évidence que c'est à l'école de s'adapter aux besoins spécifiques de tous les enfants qu'elle se doit d'accueillir.
Ce glissement sémantique et politique qui correspond à une vision humaniste et émancipatrice de l'école a entraîné une progression de 6,3% de la scolarisation des enfants en situation de handicap entre 2006 et 2011.
Si la plupart de ces situations d'inclusion se déroulent dans de bonnes conditions et sont bénéfiques pour les enfants accueillis mais également pour les autres élèves de la classe, il ne faut pas occulter celles qui dysfonctionnent. En effet, dans notre département, nous constatons que de plus en plus d'enseignants sont confrontés à des situations d'inclusion douloureuses. Ainsi, certains enfants s'opposent, tapent, mordent, tentent de fuguer, sont dangereux pour eux-mêmes, pour les autres élèves et par conséquent perturbent grandement le fonctionnement de la classe.
Face à ces difficultés, les enseignants n'arrivent plus à faire leur métier dans des conditions sereines et voient leur travail empêché. Cela entraîne chez eux une fatigue physique et nerveuse intense, une perte de plaisir à enseigner, mais aussi une forme de culpabilité, voire de honte à ne plus arriver à remplir leurs missions. De plus, il faut reconnaître que les enseignants ou les équipes éprouvent un grand sentiment de solitude face à ces situations difficiles et ne se sentent pas toujours soutenus par leur hiérarchie.

Pourquoi la FSU souhaite travailler sur cette problématique ?
Parce qu'au niveau du CHSCT, les représentants du personnel se doivent de :
porter la parole des enseignants, mais aussi des AVS, qui n'osent pas toujours s'exprimer car dans notre profession, il n'est pas toujours bien vu de reconnaître que l'on rencontre des difficultés. Or, il faut permettre aux enseignants de les verbaliser sans les juger car certaines situations ne relèvent pas de leurs compétences mais de prise en charge médicale ou psychologique, de soins spécifiques, voire d'une orientation en établissement spécialisé ;
interpeller l'administration car comme le stipule le B.O. n°32 du 5 décembre 2013, il « *est de la responsabilité de l'employeur d'assurer leur santé et leur sécurité (aux personnels)* ». Notre hiérarchie est donc garante des conditions de travail des enseignants et doit répondre de ces dysfonctionnements ;
être dans une logique de prévention, qui est l'une des missions des CHSCT. Il s'agit donc pour nous de réfléchir en amont à des réponses à ces situations extrêmement douloureuses. Si tel n'est pas le cas, cela est, au final, préjudiciable pour tous. Ainsi, les enseignants voient leur mal-être grandir jusqu'à devenir insoutenable ; les élèves, quant à eux, sont alors en souffrance dans un milieu scolaire qui leur fait violence. Lorsqu'ils sont finalement orientés après une inclusion impossible, à la situation de handicap se rajoute le vécu d'un échec scolaire.
Parce que sur un plan syndical plus large, nous sommes certes favorables à la scolarisation des élèves en situation de handicap mais pas dans les conditions actuelles. Pour nous, il est essentiel de :
- définir un cadre d'emploi pour les AVS associé à une formation professionnalisante digne de ce nom, à la stabilité du contrat et à une rémunération décente. A ce jour, l'éducation nationale se désintéresse du devenir professionnel de ces personnels ;
- réduire les effectifs des classes afin de permettre des inclusions de qualité car il est utopique de penser que l'on peut inclure correctement dans des classes déjà très chargées ;

- mettre l'accent sur la formation initiale qui doit prendre en compte cet aspect du métier car, dès le début de sa carrière, un enseignant peut être confronté à des inclusions ;
- militer pour une formation continue dans ce domaine qui ne se limite pas à la connaissance des établissements spécialisés mais qui permet d'interroger et de partager les gestes professionnels nécessaires pour inclure. En effet, inclure modifie les pratiques enseignantes.

La FSU porte ces revendications parce que, même si légalement la scolarisation des élèves en situation de handicap est devenue le droit commun, dans les faits, il est illusoire et dangereux de faire croire aux enseignants, aux enfants et à leurs familles que c'est toujours une évidence. Selon nous, il faut être lucide et permettre aux équipes éducatives de s'autoriser à interroger les situations d'inclusion lorsque celles-ci mettent à mal le travail des enseignants et sont une violence pour l'enfant inclus et ses camarades. Cette position syndicale, qui permet une réflexion sur les lignes de ce qui est acceptable pour que le travail soit fait dans les règles de l'art, peut constituer les prémices d'une reprise en main de notre travail dans ce domaine.

Si vous estimez que votre travail est actuellement empêché,
nous vous invitons à saisir les membres de la FSU qui siègent au CHSCT 09.

Odile Miralles (odile.miralles@ac-toulouse.fr), Hélène Gasulla (Helene.Gasulla@ac-toulouse.fr) , Nicole Ernest (nicole.ernest@ac-toulouse.fr), Nadine Cros (nadine.cros1@ac-toulouse.fr), Béatrice Rigal (beatrice.rigal@ac-toulouse.fr), Agnès Bronner (agnes.bronner@ac-toulouse.fr), Doja Coste (doja.coste@ac-toulouse.fr), Isabelle Richardeau (Isabelle.Richardeau@ac-toulouse.fr)

Liste d'aptitude des directeurs d'école pour la rentrée 2014

Personnels dispensés d'entretien
(faisant fonction cette année):
CHAHED Nadia
LAFFORGUE Emilie
LE PAPE Julien
PLAZA Eva
SOUBIELLE Clara

Réinscription automatique sans entretien
(personnels nommés à TD durant 3 ans sur un poste de direction de 2 classes et plus)
COSSOUL Martine
MONREDON Sandrine

Personnels ayant obtenu un avis favorable lors de l'entretien
BOUTET Franck
GUINOLAS Solange
ISKEN Emilie
PIET Valérie
DEJEAN Anne
HERVET-KNITTEL Monique
MARTY Laetitia
RAFFORT Claire
2 personnes ont eu un avis négatif de leur commission.

Personnels inscrits en 2013
BABY Maryline
COMBARNOUS Mathieu
CROUZET Carole
ECONOMIDES Chloé
HERAUD Sonia
PACHECO Marie-Françoise
POUPINET Mathilde
TURCINSKI Lucie
BORNAND Xavier
COULON Faustine
DHOMPS Katarzyna
GALY Laurence
JENNET Stéphanie
POMIES Guy
SAURINE Johanna
VUIDEPOT Elisa

Personnels inscrits en 2012
AGOSTINIS Fabio
CALMELS Audrey
CARBONIE Myriam
DUFLOUCQ Carine
LACOUT Jean-Christophe
MOYANO Delphine
ROUCH Christian
SICRE Lydie
AHFIR Zahia
CAMARENA Marie
DESBOUVRIES Léa
GALISSIER Claire
MIGNONAT Denis
ROUAIX Laetitia
SANCHEZ Caroline
TEYCHENNE Valérie